

AVEC L'INDIVIDUALISATION DES FRAIS DE CHAUFFAGE, MESUREZ VOS CONSOMMATIONS POUR RÉDUIRE VOS FACTURES.



mon-chauffage-equitable.fr

PAYER JUSTE, CONSOMMER MIEUX

8 Français sur 10 souhaitent une facturation d'énergie qui prenne en compte leur consommation individuelle.*

*Étude Odoxa pour Eni :

« Les Français face au prix de l'énergie domestique » Avril 2019 »



1 POURQUOI INDIVIDUALISER LE CHAUFFAGE COLLECTIF ?

C'EST LA SOLUTION LA MOINS ONÉREUSE POUR RÉDUIRE VOTRE FACTURE

- 1 Pour réaliser des **économies** en terme de charges pour chaque habitat.
- 2 **Une solution équitable** pour que chacun paye selon sa consommation.
- 3 Pour engager **une démarche vertueuse** en responsabilisant chacun.
- 4 Pour se conformer à **la réglementation**.

2 QUELLES ÉCONOMIES ?

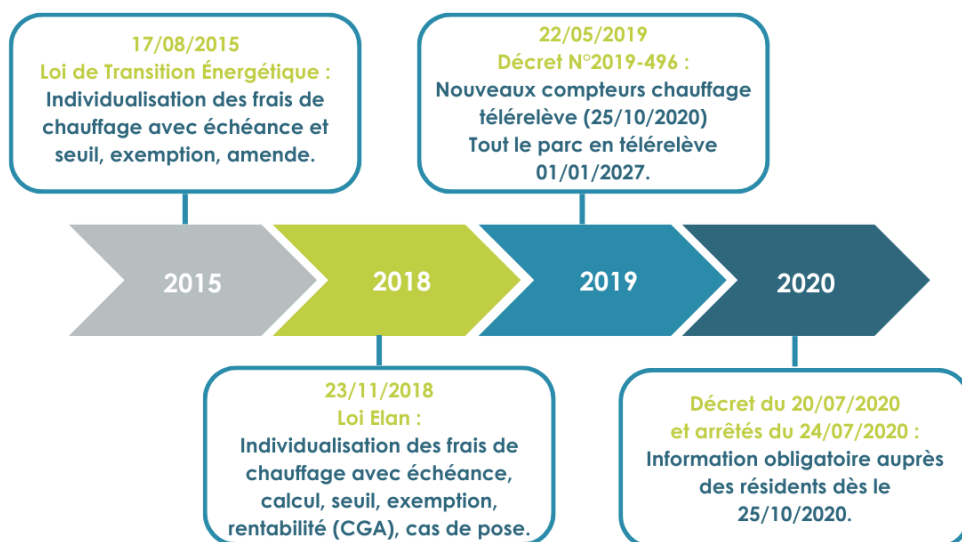
UNE ÉCONOMIE BASÉE SUR DES DONNÉES RÉELLES



Étude ADEME 2019 sur 132 immeubles, 4000 logements, 4 bureaux d'études.
IFC = Individualisation des Frais de Chauffage.

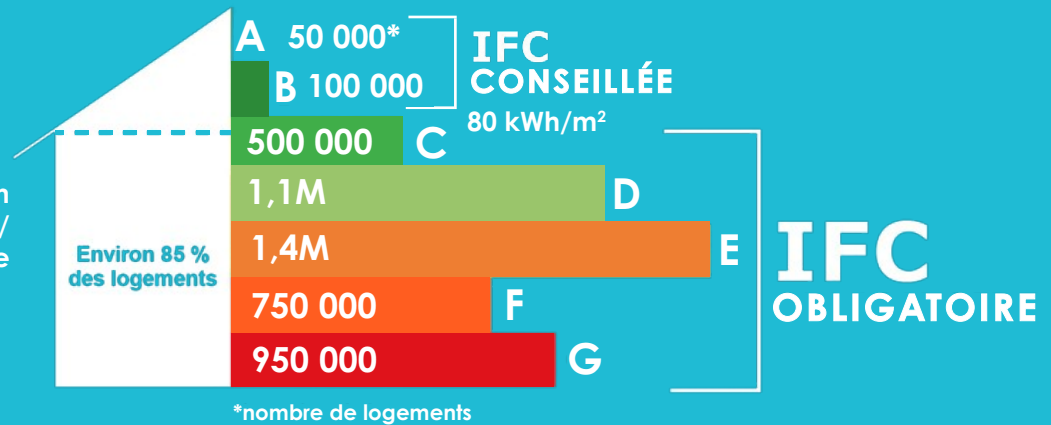
3 QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

LÉGISLATION SUR L'INDIVIDUALISATION DES FRAIS DE CHAUFFAGE



4 QUELS SONT LES IMMEUBLES CONCERNÉS ?

Tout immeuble dont la consommation de chauffage est supérieure à 80 kWh/m² par an et équipé d'un chauffage collectif.

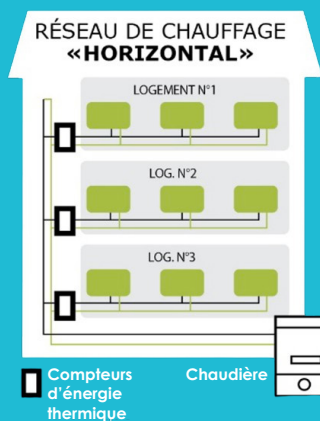


Selon l'étude d'impact (LTE 2015) - consommation d'eau chaude entre 30 et 40 kWh/m² pour la catégorie C

- La pose de robinets thermostatiques est obligatoire.
- Une sanction de 1500 € par logement et par an s'applique en cas de non mise en place.
- Les clés de répartition (préconisé) : 30% de part fixe répartie au tantième, 70% de part variable répartie selon les consommations réelles.

5 QUELS APPAREILS DE MESURE INSTALLER ?

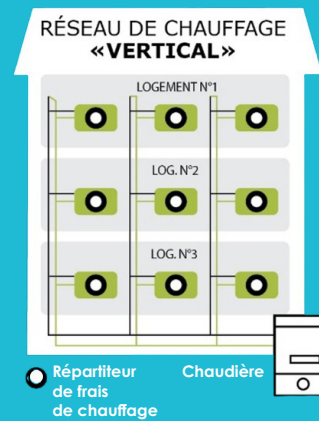
Les appareils de mesure utilisés suivant le type d'installation de chauffage



→ **CET**
(Compteur d'énergie thermique)
Un compteur d'énergie thermique est installé par logement.



Norme EN 834 & arrêté du 13 mai 1983



→ **RFC**
(Répartiteur de Frais de Chauffage)
Chaque radiateur est équipé d'un répartiteur de frais de chauffage.



Norme EN 1434 & MID-04

Ces appareils de mesure bénéficient d'une certification, délivrée en France par le Laboratoire National de la Métrologie et d'Essais (LNE), selon la Directive Européenne sur les instruments de Mesure (MID).

6 COMMENT ÇA MARCHE ?



- **Visite technique**, accompagnement du Conseil Syndical et Étude faisabilité.
- Remise d'un **devis personnalisé** par copropriété.



- Signature du **contrat Location / Entretien / Relève**.
- Pose des équipements en télérelève et mise en service (y compris Robinets Thermostatiques au besoin).



- **Télérelève des appareils** (obligatoire à compter de 2027).
- Maintenance des appareils si nécessaire.
- Transmission des données pour intégration dans vos logiciels.
- **Calcul de la répartition des frais de chauffage**.

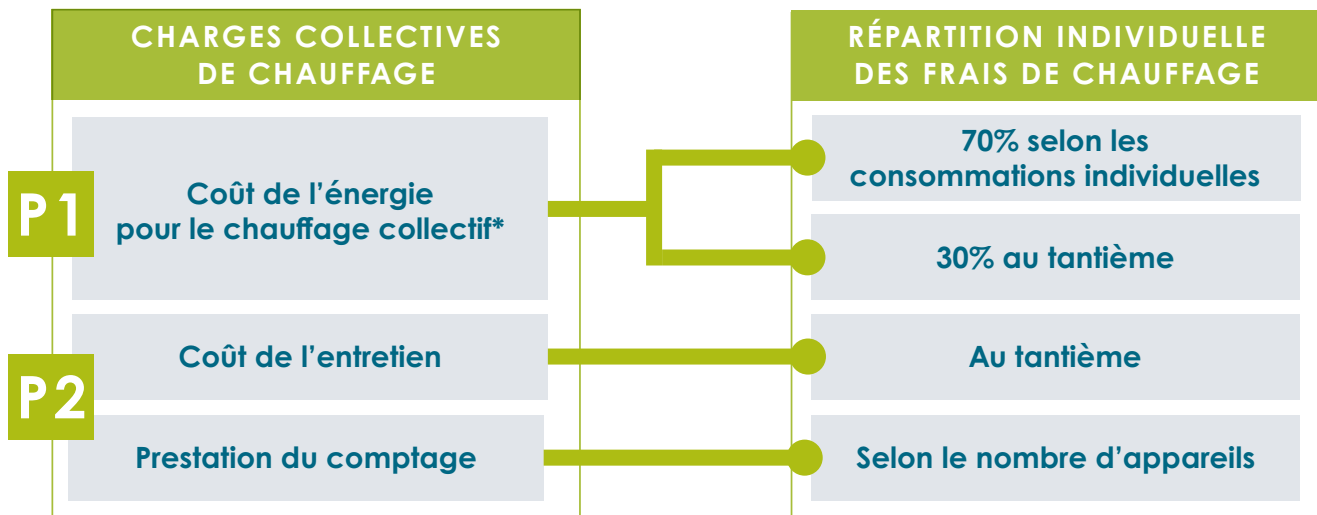


Les documents à disposition pour la répartition des frais de chauffage :

- Le décompte individuel de frais de chauffage.
- Les notes mensuelles et annuelles d'information.
- Le décompte collectif : observatoire des consommations pour affichage en partie commune.

L'ensemble des documents sont disponibles sur le portail gestionnaire et résidents.

7 COMMENT SONT RÉPARTIS LES FRAIS DE CHAUFFAGE ?



**hors coût du rechauffage de l'eau chaude sanitaire*

8 DÉCOUVREZ NOS SOLUTIONS

- Une vidéo d'information sur l'individualisation des frais de chauffage.
- Un kit de formation IFC gestionnaires de copropriété / comptable.



Pour plus d'informations : monchauffageequitable.fr